

Règles «**Secondaires**», négociables, des jeux et sports collectifs.

Contrairement aux règles fondamentales (qui ne peuvent être transgressées car elles caractérisent la nature essentielle d'un affrontement), les règles secondaires sont **évolutives, adaptables, manipulables par l'enseignant et les élèves**, en fonction :

- des conditions de pratique (variables pédagogiques),
- des problèmes déjà résolus dans la forme précédente de l'affrontement (variables didactiques).

Les règles «Secondaires**» portent sur :**

- Le nombre de joueurs.
 - Les dimensions du terrain, et celles d'éventuelles zones inviolables.
 - La précision des contraintes («**Interdits**») concernant:
 - la relation à la balle et le déplacement du porteur de balle: «**Marcher**», «**Reprise de dribble**», temps pour jouer le ballon, «**Collé**», en avant...
 - la relation à l'adversaire : contacts autorisés, tolérés, interdits...
 - Les dimensions de la cible et la hauteur des obstacles (buts, filet...).
 - La taille et la nature de la balle.
 - Le temps de jeu.
 - Le système de score : nombre de points pour gagner une partie, bonifications sous certaines conditions.
 - Les mises en jeu et les remises en jeu.
 - La rotation ou la différenciation de rôles des joueurs (gardien, serveur...).
- N.B.: La position ou l'organisation des joueurs sur le terrain ne font pas partie des règles; elles sont progressivement construites par les enfants.
- Les sanctions pour le non-respect des règles utilisées.

**L'apprentissage par les enfants des rôles sociaux
(arbitrage, organisation) vise à développer :**

- leur connaissance des règles utilisées à un moment donné,
- leur capacité à discerner dans une situation de jeu une infraction à une ou à plusieurs de ces règles (partage des tâches),
- leur capacité à réagir rapidement à l'infraction par un signal convenu,
- leur capacité à prendre les décisions appropriées, et à faire respecter l'autorité des arbitres par les joueurs...